



# CLOS BOUILLET

Point étape / Samedi 2 juillet 2022



# Etape 1 : Consultation

**Printemps 2021** : Lancement de la consultation sur :  
Mag dans les 3400 boîtes au printemps & été + Mail + Réseaux Sociaux + Site web + Dauphiné + Urne en Mairie + Boîte aux lettres sur place

Permanences de consultation les **5 et 15 mai 2021** sur place

Fin de la consultation : **Automne 2021**

Résultat : 10 réponses écrites et 70 personnes rencontrées

**Hiver 2021** : Les membres de la commission ont étudié les réponses et progressivement éliminé les projets :

- peu réalistes ;
- qui créeraient une concurrence à une initiative privée ;
- qui feraient double emploi avec un service public existant ;
- qui seraient inadaptés à la situation géographique du clos ou à l'espace disponible.

## VOUS NOUS AVEZ PROPOSÉ :

Espace vert  
Jardin d'agrément  
/ Potager partagé /  
Terrain de sport-boules  
/ Musée lapidaire /  
Bancs et tables

Événementiel  
Espace dédié aux  
événements /  
Lieu de projections

Culture, promotion  
touristique et  
patrimoine  
Office de  
tourisme / Lieu  
d'interprétation  
de Crémieu / Lieu  
d'expositions /  
Médiathèque

Travail / commerce  
Espace de co-  
working / Atelier  
numérique / Espace  
métiers d'art et  
artisanat

Jeunesse  
Soutien scolaire /  
Orientation / Lieu de  
rencontre / Salle de jeu

Hôtel/Restauration  
Hôtel / Restaurant / Auberge /  
Café-librairie / Salon de thé

Lieu de convivialité  
Point de rencontre  
inter-générationnel  
/ Café social / Four  
à pain





## Etape 2 : Structuration

La commission a donc acté au printemps 2022 :

- de sauvegarder et de restaurer cet ensemble patrimonial ;
- d'en faire un équipement ouvert à tous et un lieu de rencontres ;
- d'en faire un espace polyvalent : office du tourisme, centre d'interprétation de l'histoire communale et du patrimoine, locaux artisanaux, résidence d'artistes/d'artisans, etc. ;
- de faire de la halle centrale un lieu de rencontres et de manifestations ;
- d'associer la réhabilitation de l'équipement à une re-qualification du jardin qui s'étend sur tout le linéaire de rempart adjacent.



Ajoutons à ces orientations programmatiques que l'étude de programmation pourra être amenée à remettre en question et à enrichir les possibles usages selon les opportunités architecturales et patrimoniales offertes par l'édifice.



## Etape 3 : Adaptation

Parallèlement à ces réflexions, **deux visites sur place ont été organisées** dont l'une en présence de représentants du Département.

À ces occasions, les membres présents ont pu constater l'**implantation exceptionnelle du lieu** en cœur de ville, des **éléments patrimoniaux de grande qualité**, la **nécessité de travaux urgents** (déblaiement du site, élagage et dévégétalisation, purge d'éléments instables) ainsi que la **nécessité de se faire accompagner** par un professionnel.

L'**Office de Tourisme** a manifesté, le **17 janvier 2022**, un **grand intérêt** pour pouvoir transférer ses locaux au sein du Clos Bouillet.

**Le 4 avril 2022** : une **grande réunion technique** suivie d'une visite a été organisée en présence du Maire, des élus membres de la Commission Clos Bouillet, du Directeur des Services Techniques, de la Responsable du service urbanisme, de la Responsable du programme des Petites villes de demain ainsi que de deux architectes du patrimoine de l'Atelier multiple.





## Etape 4 : Phasage

**Printemps/été 2022** : Actualisation de l'étude de pré-programmation de 2012 en intégrant les nouvelles orientations, en établissant une estimation financière des travaux et en explorant les possibilités de phasage de travaux pour permettre la réhabilitation du Clos Bouillet.

**Constat majeur** : l'ensemble s'est dégradé (infiltrations en toiture, fragilisation des charpentes, effondrements ponctuels). **Une sécurisation de l'ensemble et une dévégétalisation** précautionneuse **sont à réaliser rapidement pour assurer la sauvegarde du bâti et des avoisinants.**

**Une proposition de mission a été faite par les architectes du patrimoine.** Elle comprend une mission de maîtrise d'oeuvre pour la **mise en sécurité du site** qui permettra aux divers intervenants (architectes, géomètre, archéologues) de pouvoir effectuer leurs missions en sécurité **et de protéger les édifices et avoisinants** en attendant la réalisation du projet de réhabilitation.



# L'avenir du Clos, en Bref :

**La mission des architectes se déroulera en plusieurs temps :**

**Temps 1 / 4 mois 2022 :**

- o **cartographie des enjeux** patrimoniaux et archéologiques,
- o **consultation du Service Régional de l'Archéologie**, demande de réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive,
- o **diagnostic structurel** des maçonneries, charpentes et couvertures,
- o établissement d'un **projet de sécurisation**,
- o **consultation d'entreprises** (en direct), réalisation d'un chantier de sauvegarde avec dépose partielle des couvertures, protection des ouvrages, étaielements, etc.,

**Temps 2 / 1 mois 2022 :**

- o **réalisation du chantier** de sécurisation,
- o **mise à profit du chantier** (échafaudages, protections) pour réalisation conjointe du diagnostic d'archéologie préventive.

**Temps 3 / 3 mois 2023 :**

- o après remise du diagnostic d'archéologie préventive, **élaboration des scénarios de réhabilitation**, avec **estimation financière des travaux** et **étude des possibilités de phasage**,
- o **finalisation de l'étude de pré-programmation**.

